

Ces résultats seront affichés à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, 44, rue de Bellechasse, 75007 Paris.

Les contestations sur la validité des opérations électorales devront être portées à la connaissance du service de l'action administrative et de la modernisation, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.

6 - Organisation du second tour de scrutin

L'article 23 bis modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, prévoit l'organisation d'un nouveau scrutin dans deux cas :

- **Lorsqu'aucune liste n'a été déposée par les organisations syndicales représentatives à la date limite de dépôt des listes** : hypothèse où aucune organisation syndicale représentative n'a déposé de liste de candidatures pour un corps donné.

En revanche, lorsqu'une seule organisation syndicale représentative a déposé une liste de candidatures, même incomplète (à savoir ne présentant pas de candidats pour tous les grades

du corps), il n'y a pas lieu de recourir à un second tour de scrutin.

- **Lorsque le quorum requis n'est pas atteint** : hypothèse où le nombre de votants est inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits.

Lors d'un second tour de scrutin, toute organisation syndicale peut déposer une liste. Il convient à cet effet de rappeler qu'à l'exception de la condition de représentativité exigée pour la participation au premier tour, l'organisation du second tour obéit aux mêmes règles que le premier scrutin.

Le tableau figurant en annexe III vous précise les délais impartis en cas de second tour.

Je vous serais obligé de bien vouloir assurer la plus large diffusion possible à cette note de service.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation
Xavier TURION

Annexe I

CALENDRIER DES ÉLECTIONS - 1ER TOUR

OPÉRATIONS	Adjoint administratifs d'administration centrale	Adjoint techniques d'administration centrale
Dépôt des listes	23 octobre 2007 jusqu'à 11 h	23 octobre 2007 jusqu'à 11 h
Affichage du nom et des listes des organisations syndicales	23 octobre 2007	23 octobre 2007
Expédition des bulletins de vote aux électeurs	19 novembre 2007	20 novembre 2007
Affichage de la liste des électeurs	20 novembre 2007	21 novembre 2007
Scrutin	5 décembre 2007 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h	6 décembre 2007 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h
Dépouillement de tous les bulletins de vote	5 décembre 2007 à partir de 16 h	6 décembre 2007 à partir de 16 h
Proclamation des résultats	5 décembre 2007	6 décembre 2007

Annexe II

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À ÉLIRE

CAP des adjoints administratifs d'administration centrale

CAP des adjoints techniques d'administration centrale

CORPS	GRADES	TITULAIRES	SUPLÉMENTS
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint administratif de 1ère classe	2	2
	Adjoint administratif de 2ème classe	2	2
Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
	Adjoint technique de 1ère classe	2	2
	Adjoint technique de 2ème classe	2	2

Annexe III

CALENDRIER DES ÉLECTIONS EN CAS DE SECOND TOUR

CAP des adjoints administratifs d'administration centrale

CAP des adjoints techniques d'administration centrale

OPÉRATIONS	Lorsqu'aucune liste n'a été déposée par les organisations syndicales représentatives à la date limite de dépôt des listes		Lorsque le quorum requis n'est pas atteint	
	Corps concernés			
	Adjoint administratifs	Adjoint techniques	Adjoint administratifs	Adjoint techniques
Dépôt des listes	30 octobre 2007	30 octobre 2007	7 décembre 2007	7 décembre 2007
Expédition des bulletins de vote aux électeurs	19 novembre 2007	20 novembre 2007	14 décembre 2007	17 décembre 2007
Scrutin	11 décembre 2007 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h	12 décembre 2007 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h	21 janvier 2008 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h	22 janvier 2008 Salle Rubrecht 44, rue de Bellechasse 75007 Paris de 9 h 30 à 16 h
Dépouillement de tous les bulletins de vote	11 décembre 2007 à partir de 16 h	12 décembre 2007 à partir de 16 h	21 janvier 2008 à partir de 16 h	22 janvier 2008 à partir de 16 h
Proclamation des résultats	11 décembre 2007	12 décembre 2007	21 janvier 2008	22 janvier 2008